

Compte-rendu de la réunion du Conseil municipal du 22 septembre 2022

Le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni le vingt-deux septembre deux mille vingt-deux à vingt heures et trente minutes au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de M. Serge FAGUET, Maire.

Etaient présents : Mesdames BOUVRON Alizée, CENDRES Magali, SALORT Carole ; Messieurs BONNET Alain, FAGUET Serge, MAIO Sébastien, MAZARS Éric, ROUANNE Jean.

Absents excusés : LAFON Angélique, BARDOU Christian, PUECH Thierry.

Monsieur MAIO Sébastien a été nommé secrétaire de séance

Date d'affichage : 26/09/2022

✓ Approbation du dernier compte-rendu

Le compte-rendu de la séance du 01/07/2022 est approuvé à l'unanimité des membres présents.

✓ Approbation de l'avenant n°1 à la convention du service commun mutualisé « Autorisations du droit des sols » (ADS)

Le Maire donne lecture de l'avenant à la convention du service mutualisé ADS avec la CCLPA. Le Conseil approuve à l'unanimité l'avenant car actuellement il apparaît difficile d'instruire les demandes d'ADS en interne (personnel à former, logiciel à acquérir...)

(Délibération n°2022/25+ Délibération n°2022/25A)

✓ Rénovation énergétique de l'école primaire

Monsieur le Maire propose aux membres du Conseil municipal l'installation d'une climatisation réversible dans les salles de classe. Le Maire présente le devis de l'entreprise GENOUDET d'un montant de 7 840 € H.T et attend un autre devis. Le plan de financement proposé est le suivant :

- DETR : 30%
- Région : 30%
- Département : 20 %
- Autofinancement : 20%

Le Maire dit qu'il s'agit d'un confort, surtout comme au mois de juin 2022 avec la canicule quand il a fait 28°C dans la salle avec 30 enfants.

Le Conseil municipal délibère à l'unanimité la demande de subvention ci-dessus pour la rénovation énergétique de l'école primaire de La Bartelle.

(Délibération n°2022/27)

✓ Création d'une régie d'avances

Le Maire propose, pour des raisons pratiques, de créer une régie pour l'achat ponctuel sur Internet par carte bleue pour les dépenses suivantes :

- **Achat de petit outillage et fournitures consommables pour les agencements et petites réparations, hors besoins récurrents.**
- **Achats ponctuels de nourriture, boissons, fournitures, accessoires et fleurs pour réceptions ou manifestation non prévues**
- **Achat de licences logicielles et/ou d'extension de licences**
- **Abonnement à des plateformes Internet et outils (stockage, campagnes publicitaires, e-mailing, hébergement de site, noms de domaine...)**
- **Titres de transport ; frais d'autoroute ; carburant**
- **Frais d'hébergement et de restauration**
- **Envois postaux et Chronopost**

Compte-rendu de la réunion du Conseil municipal du 22 septembre 2022

Monsieur le Maire propose la nomination de Mme MAECHLER Laura, secrétaire, comme régisseur titulaire et de M. MAZARS Eric comme régisseur suppléant. Le Conseil municipal décide de ne pas fixer de montant unitaire maximal par dépense. Le montant maximum de l'avance à consentir au régisseur est fixé à mille deux-cent-vingt euros (1 220 €).

(Délibération n°2022/26)

- ✓ **Mise à disposition de la salle communale à la Mutualité Française pour des ateliers « santé et bien-être »**

Plusieurs demandes ont été formulées pour l'organisation de réunions/ateliers par des mutuelles, assurances, syndicats... Le Maire propose de fixer un tarif à 50 € par demi-journée (et à 80 € pour une journée) comme Harmonie Mutuelle qui occupe actuellement la salle pour la tenue d'ateliers Santé et Bien-Etre, les lundis après-midi du 12/09 au 17/10/2022.

(Délibération n°2022/28)

- ✓ **Décision Modificative (D.M) n°1, budget annexe « Assainissement »**

Le Maire explique qu'afin de mandater la facture d'entretien des espaces verts de la station d'épuration, il convient d'augmenter les crédits correspondants au budget. Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide de procéder au vote des virements de crédits suivants, sur l'exercice 2022 du budget annexe « Assainissement » :

CREDITS A OUVRIR

Imputation	Nature	Montant
011 / 611	Sous-traitance générale	2 000
Total		2 000

CREDITS A REDUIRE

Imputation	Nature	Montant
012 / 621	Personnel extérieur au service	1 000
67 / 678	Autres charges exceptionnelles	1 000
Total		2 000

(DM1-ASS)

- ✓ **Projet d'implantation d'éoliennes**

Un représentant de la société RWE est venu rencontrer le Maire pour un projet d'installation de 3 éoliennes à Lieutard et selon l'accueil du projet par le Conseil, le représentant peut venir expliquer le projet à une prochaine réunion de Conseil municipal. M. FAGUET expose un document de présentation. Les conseillers souhaitent rencontrer M. Stéphane CHEVALLIER, responsable nouveaux projets à RWE, lors d'une prochaine réunion pour avoir plus d'informations.

- ✓ **PLUi**

Le Maire projette le document graphique en cours de consultation et qui sera adressé à la Préfecture. Il explique les différents zonages. Une enquête publique est prévue en début d'année.

- ✓ **Lotissement privé de La Pauquié**

Le Maire demande au Conseil municipal s'il est d'accord pour faire une offre d'achat à 8 000 m² (6-7 lots) pour 60 000 € (la famille en demande 70 000 €). Le Conseil municipal donne son accord. Pour le lotissement de 17 lots, le promoteur doit redéposer un nouveau permis d'aménager en raison de la loi sur l'eau.

- ✓ **Nouvelle convention avec le Conservatoire de Musique et de Danse du Tarn**

Mme BOURGES, habitante, est venue à la Mairie. Monsieur le Maire lui a expliqué qu'effectivement la commune refacturait la part famille depuis toujours et que la position du Conseil municipal est de ne pas signer la nouvelle convention qui oblige la commune à prendre en charge une partie des frais à hauteur de 350 € par élève. Le Conseil municipal dit qu'il n'y a pas de raison de participer à certaines activités culturelles/sportives des enfants et pas à d'autres, il s'agit d'un principe d'équité et que les enfants sont libres de s'inscrire à d'autres organismes que le CDM (école de musique à Lomers, Les Musicales de Lautrec...).

(Délibération n°2022/29)

Compte-rendu de la réunion du Conseil municipal du 22 septembre 2022

✓ Questions diverses

- Taxe d'aménagement : le Conseil municipal décide de ne pas modifier le taux de la part communale (actuellement à 3%).
- Fibre optique : Le sous-traitant de SFR, EOS TELECOM est venu baliser l'implantation des poteaux à La Bartelle, Route de Mondragon, Route de Graulhet, Allée des Martyrs, Route de Lautrec... Le Maire a rencontré le sous-traitant : pour les Martyrs, la commune a fait l'effort d'enterrer les réseaux qui étaient tous en aérien. Quand le fil est enterré (chambre) mais sans gaine, un poteau sera installé. Par conséquent, aux Martyrs et à la Plaine de Barot : il y a aura de l'aérien et du souterrain.
- Local de rangement/grand parking : le système d'assainissement non collectif va être installé. Des panneaux de hauteur limitée vont être installés ainsi que des portiques car les panneaux photovoltaïques ont été endommagés par un camion du Relais (association gérant les bornes de vêtements). Un devis de réparation a été fait par l'entreprise MIC et adressé au Relais, dont le responsable doit rencontrer le Maire, qui rappellera le Relais la semaine prochaine. Un constat sera fait.

Le maçon a dû recommencer un mur car celui-ci a été mal exécuté. Le chantier a pris beaucoup de retard. Des pénalités seront appliquées à certaines entreprises, notamment pour absences aux réunions de chantier.

M. BONNET propose de modifier l'éclairage sous les ombrières en le réglant par tranches (ex : n'allumer qu'une partie du parking s'il n'est pas plein) mais M. MAIO dit qu'il faudrait refaire toute l'installation électrique (tirer une nouvelle ligne pour chaque partie et que cela a un coût). Le Maire dit que c'est du LED donc cela consomme peu et Mme CENDRES dit que dans tous les cas, le grand parking n'est pas souvent allumé.

- Bornes de recharges pour véhicules électriques : M. MAZARS suggère cette idée car certains petits villages ont en installé. Le Maire contactera le SDET. La borne pourrait être implantée à la Bartelle (pour les randonneurs) ou aux Martyrs (car c'est le centre du village).

- Licence IV : une réunion des associations se tiendra le 05/10/2022. L'exploitant serait une association et le propriétaire de la licence serait la commune. Mme CENDRES propose une ouverture régulière du débit de boissons (ex : une fois par mois). L'exploitant doit passer le permis d'exploitation.

Le Maire prononce la clôture de la séance. Suivent les signatures :

BOUVRON Alizée

CENDRES Magali

SALORT Carole

BONNET Alain

FAGUET Serge

MAIO Sébastien

MAZARS Éric

ROUANNE Jean.